



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 7 DECEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2020
---	---

Délibération
N°B2020_61

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, MONIE Jean-Marie, PARRA Eric	EXCUSES AVEC PROCURATION : MARTIN Henri
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (à partir de la délibération B2020_66), RIO Jean-Louis (délibérations B2020_68 et B2020_69)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Divers

OBJET : FONDS EUROPEENS FEAMP – Individualisation subvention- Appui financier au dossier Valorisation d'Algues de Ramassage VARA

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en s'association avec la Communauté de communes de la Domitienne coordonne le programme DLAL FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) du GALPA (Groupe d'action locale pêche aquaculture) « Etangs Mer d'Aude » dont elle est la structure porteuse. Ce volet territorial du FEAMP vise une meilleure intégration des filières de la pêche et de l'aquaculture sur les territoires qui les accueillent, en offrant la possibilité aux acteurs maritimes de se fédérer au sein d'un dispositif intitulé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL).

Dans le cadre du programme DLAL FEAMP du GALPA EMA, le CEPRALMAR a sollicité le Grand Narbonne pour le projet « Valorisation d'Algues de Ramassage VARA » sur la lagune Salses-Leucate pour un coût total de projet éligible au FEAMP de 97 350.49 € TTC.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

	Montant	Taux
Autofinancement	19 470.10	20 %
UE (FEAMP)	38 940.19	40 %
Région Occitanie	26 868.74	28%
Grand Narbonne	12 071.45	12 %
TOTAL	97 350.49	100 %

La filière macroalgues connaît un développement important à l'échelle mondiale du fait de la demande croissante des industries de l'agroalimentaire et de la cosmétique. A ce jour l'algoculture est majoritairement développée en Asie où les algues sont historiquement exploitées comme ressource alimentaire. En France, ce type d'activité est déjà implanté sur la côte Atlantique, en particulier du fait de l'exploitation des laminaires (espèces non présentes en lagunes méditerranéennes). Avec 40 000 ha de lagunes, pour la plupart eutrophisées (croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments), la région Occitanie présente un potentiel exceptionnel non exploité à ce jour. Le ramassage de macroalgues peut représenter une opportunité de diversification intéressante pour les professionnels de la pêche et de la conchyliculture. Les prud'homies du Barcarès, de Leucate et le Syndicat des conchyliculteurs de Leucate ont accueillis favorablement ce projet d'étude de faisabilité.

Il s'agit d'identifier les stocks disponibles et les voies de valorisation en cosmétique et pharmacopée des algues *Halopitis* sp., *Ulva Rigiga*, et *Valonia aegagropila*. Le CEPRALMAR conduira des tests de collecte et de conditionnement et pilotera des essais d'extraction avec mesure de la qualité par l'entreprise Greensea. Les trois algues ciblées dans ce projet sont de nature à réduire la biodiversité des écosystèmes lorsqu'elles sont présentes sur des surfaces trop importantes, leur export du milieu permettrait d'en limiter les impacts.

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a adopté un règlement d'aides pour faciliter l'accès aux financements européens pour les projets concernés et inciter à la mise en œuvre de ses stratégies pour l'économie maritime.

Cette aide financière est octroyée en complément de celle attribuée par le FEAMP dans le cadre du programme DLAL FEAMP du GALPA EMA. Le dossier a été instruit par le Conseil Régional Occitanie et a fait l'objet d'un Rapport d'Instruction Réglementaire. L'octroi de la subvention fera l'objet d'une convention avec le Grand Narbonne précisant les montants et les conditions de règlement.

Vu le Décret N°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020,

Vu l'Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret N°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération N°B24/2016 du Bureau Communautaire du 10 mars 2016 du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, positionnant le Grand Narbonne comme structure porteuse du DLAL FEAMP 2014-2020 et instituant le GALPA « Etangs-Mer-Aude »,

Vu la Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées N°CP/2016-JUILL/19.04 du 1er juillet 2016 portant décision de sélection du GALPA EMA,

Vu la délibération N°B190/2016 du 12 décembre 2016, approuvant la Convention cadre ainsi que les annexes entre le Grand Narbonne, structure porteuse du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture « Etangs Mer Aude » (GALPA EMA) et le Conseil Régional Occitanie,

Vu la délibération N°C2017-109 du 4 juillet 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

Vu la délibération du Grand Narbonne N°C2020_34 du 13 février 2020 adoptant le budget primitif 2020 et inscrivant la dépense nécessaire à l'octroi d'aides directes aux investissements des entreprises,

Considérant l'avis favorable du comité de sélection DLAL FEAMP du GALPA EMA du 19 mars 2019,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant de 12 071.45 euros au projet « Valorisation d'Algues de Ramassage VARA » du CEPRALMAR sur un coût total de projet de 97 350.49 € TTC ;
- De mandater Monsieur le Président ou son représentant pour signer la notification et la convention d'attribution de subvention, telle qu'adoptée par délibération N°C2017-109, ainsi que tout document administratif, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

